



**REPONSES aux questions adressées en cours de consultation
par les candidats**

**MARCHÉ PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION**

Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution d'exploitation et de suivi
des ouvrages d'arts métropolitains

<p>Question 1 : le 12/02/2025</p> <p>Confirmez-vous que le groupement entre une société française (mandataire) et une société hors Union Européenne est autorisé pour cet appel d'offres, sous réserve du respect strict des exigences RGPD définies dans le CCAP ?</p>	<p>Réponses 1 : le 27/02/2025</p> <p>Le groupement de commande est possible sous réserve du respect strict des règles européennes en matière de candidatures</p>
<p>Question 2 : le 28/02/2025</p> <p>CCTP §4.1.3 Fiche ouvrage / A l'initialisation d'une fiche patrimoine quelles couches SIG seront utilisées ? Sous quel format ces données sont mises à disposition (base de données, flux WMS etc.) ?</p>	<p>Réponse 2 : le 28/02/2025</p> <p>La principale couche de notre SIG utilisée au moment de l'initialisation de la fiche ouvrage est la couche v_ouvrage_art qui contient les ouvrages d'arts de la voirie (géométrie et quelques données attributaires, voir le §4.1.3 du CCTP).</p> <p>Les données du SIG (dont la couche v_ouvrage_art) sont servies sous forme de flux OGC WMS ou WMTS par le Portail Géographique public de Rennes Métropole disponible à cette adresse : https://public.sig.rennesmetropole.fr (voir le §4.13.2 du CCTP).</p>
<p>Question 3 le 28/02/2025</p> <p>Quelles sont les modalités de connexion pour accéder aux données issues du SIG (protection identifiant & mot de passe, mise en place d'un VPN etc.) ?</p>	<p>Réponse 3 : le 28/02/2025</p> <p>Les fonds de plans SIG sont servis sous forme de flux OGC WMS ou WMTS par le Portail Géographique public de Rennes Métropole disponible à cette adresse : https://public.sig.rennesmetropole.fr (voir le §4.13.2 du CCTP). Les données sont publiques, pas de connexion par identifiant/mot de passe ou de VPN nécessaires pour y accéder.</p>
<p>Question 4 le 28/02/2025</p> <p>CCTP §6.2 §6.3 / Est-ce que le candidat peut proposer des variantes aux durées de VA et VSR ?</p>	<p>Réponse 4 : le 28/02/2025</p> <p>Les durées de VA et VSR mentionnées dans le CCAP sont définies pour que les équipes de Rennes Métropole puissent avoir le temps nécessaire pour opérer les vérifications dans de bonnes conditions. Le candidat peut proposer des durées différentes en les justifiant. Néanmoins, la décision finale appartiendra à Rennes Métropole.</p>
<p>Question 5 le 04/03/2025</p> <p>CCTP §4.2 §4.6 : Est-ce que la réalisation des modèles de rapport d'inspection (export personnalisé sous format .pdf) est incluse dans l'offre ? Si oui, pouvez-vous préciser le nombre de rapports souhaités ?</p>	<p>Réponse 5 : le 05/03/2025</p> <p>Oui, il faudrait prévoir un paramétrage des rapports dans l'application et leur édition au format PDF. Il y a les rapports d'inspections détaillées (hors d'eau ou subaquatique) suivant la norme IQOA ou non, réalisées par les agents RM ou prestataires externes. Il faudrait au moins 1 modèle pour les inspections des agents en interne et 2 modèles pour les inspections des prestataires externes (voir le §4.2 du CCTP).</p>
<p>Question 6 le 06/03/2025</p> <p>Confirmez-vous que le montant maximal est de 200 000 € pour la totalité du marché ?</p>	<p>Réponse 6 le 07/03/2025</p> <p>Oui, le montant total maximum des prestations (DPGF + prestations complémentaires sur BPU) sur la durée du marché est de 200 000 € HT (voir le §4 de l'acte d'engagement).</p>
<p>Question 7 le 06/03/2025</p>	<p>Réponse le 07/03/2025</p>

<p>Confirmez-vous que les licences/abonnements et maintenance sont à hauteur de 3 ans dans le DQE ?</p>	<p>Oui, dans le DQE la quantité 3 pour les lignes licences/abonnements, hébergement et maintenance correspond bien à 3 années.</p>
<p>Question 8 LE 07/03/2025 CCAP §10.1 / A quelle partie du DPGF fait référence la "section investissement" ?</p>	<p>Réponse le 07/03/2025 La section "Investissement" de la DPGF comprend le coût annuel des licences/abonnements et les prestations.</p>
<p>Question 9 le 07/03/2025 Nous n'avons pas identifiés une prestation "Accompagnement et assistance au démarrage" dans le CCTP. Pouvez-vous décrire à quoi correspond l'item 1-PR6 du DPGF ?</p>	<p>Réponse le 07/03/2025 Il s'agit d'accompagner et d'assister les utilisateurs pendant la VA et la VSR (démarrage) afin qu'ils puissent s'approprier les outils. Par exemple, en répondant au fil de l'eau aux questions fonctionnelles et techniques. Cette une prestation complémentaire au transfert de compétences.</p>